

PUBLICITÉ SUR LES BANDES DE LA PATINOIRE

Toutes les personnes intéressées à une publicité sur les bandes de la patinoire au coût de 300 \$ la première année et 150 \$ les autres années sont priées de contacter:
Louise David au 819-274-2364 poste 21.

ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE LA MINERVE

Des cours sécurité de maniement d'arme à feu (CSMAF) seront donnés à la salle communautaire de La Minerve (91, chemin des Fondateurs)

Date : 26-27 avril 2008

Âge minimum : 12 ans

Coût : 104 \$ par personne

N.B. Le cours est obligatoire pour obtenir un certificat de possession et acquisition d'arme à feu et un permis de chasse.

Information : Yves Grégoire tél.: 819-274-2887

RÉSERVEZ LE PLUS TÔT POSSIBLE

Assemblée générale

**La Maison des jeunes de la Minerve tiendra son assemblée générale mardi le 26 février 2008. Vous êtes invités à venir constater ce que votre MDJ accomplit pendant une année. Cette assemblée se déroulera au 123, chemin des Fondateurs à 19 h 30 (à la MDJ)
Bienvenue à tous**

**Prochaine assemblée régulière du conseil,
le 3 mars prochain à 20 h
Louise David pour le conseil municipal**

ENCOURAGEONS NOS COMMERÇANTS LOCAUX

Bulletin municipal

Site Internet : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca

Tél.:819-274-2364 fax:819-274-2031

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 février 2008

Volume 19 numéro 2

ADMINISTRATION

Le Conseil municipal voulant être le plus équitable possible envers ses contribuables, a décidé que les terrains enclavés non construits et non constructibles n'ayant pas d'accès à un chemin privé ou public soient exonérés de la tarification de déneigement pour l'année 2008 et pour toutes les années antérieures.

Monsieur Pierre Chevigny est nommé substitut du maire de la Municipalité de La Minerve pour assister aux réunions du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Marie-Pierre Meilleur est nommée premier répondant pour la municipalité.

TRANSPORT

Un avis de motion est donné qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement numéro 466, ayant pour objet la fermeture d'une partie du chemin des Pionniers sur une partie des lots 16 et 17. Rang 8, Canton La Minerve.

Me François Amadéi, notaire, est mandaté pour préparer l'acte notarié, pour l'échange d'une partie des lots 16 et 17, rang 8, pour un montant de 1 300\$, plus les taxes applicables.

HYGIÈNE DU MILLIEU

La Municipalité n'accepte plus de boue de fosses septiques au site de dépôt du chemin des Pionniers à partir d'aujourd'hui et le site sera fermé de façon conforme et définitive durant l'été 2008.

Suite à l'aide financière obtenue pour le réseau d'aqueduc la firme Génivar a déposé un plan d'intervention sur le réseau d'aqueduc.

Suite à la présence de myriophylle à épis dans le Lac Chapleau, le conseil municipal appuie le projet de recherche de la firme Biofilia visant à implanter une population de charançons dans les herbiers de myriophylle à épis dans le Lac Chapleau.

URBANISME

La Municipalité appuie la demande de monsieur Yvan Morin à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de retirer une partie de son terrain de la zone agricole et d'ériger un bâtiment principal sur une fondation déjà existante sur une partie du lot 14, rang 01, Canton de La Minerve.

Appuie également la demande de Madame Aline Caron Bélanger pour retirer sa propriété de la zone agricole pour l'intégrer à la zone CM 37 (commerciale mixte) sur une partie des lots 20A, 21, et 21A, rang 06, Canton de La Minerve.

LOISIRS ET CULTURE

Le contrat pour la réalisation du plan de développement stratégique et durable du TPI du chemin Poupart est attribué à la firme Zins Beauchêsne et associés, au montant de 36 000 \$, plus les taxes applicables et selon le cahier des charges.

Une demande d'aide financière au programme emplois d'été Canada 2008, pour l'embauche d'étudiants pour le camp de jour a été faite.

Nous tenons à signaler que le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrain publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

Le Centre de santé et de services sociaux des Sommets (CSSS des Sommets) et l'Éveil féminin de La Minerve invitent la population à une journée santé:

C'est gratuit et nous invitons les femmes et les hommes.
Conférence

Les pertes de mémoires, quand s'alarmer?

Suivi de l'atelier: Tester vos capacités cognitives

Date: 27 février 2008 Heure: 9 h 30 Lieu: Centre communautaire, 91 chemin des Fondateurs.

P.S.: Si vous voulez dîner sur place après la présentation, apportez votre lunch. Possibilités d'activités sociales en après-midi.

Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel

Nous tenons à vous rappeler, qu'il est interdit de stationner dans les rues et sur les accotements afin de faciliter le déneigement et pour rendre la circulation sécuritaire des usagers. Une contravention peut être attribuée aux personnes fautives et le remorquage sera au frais des propriétaires.